

Strasbourg, le 18 janvier 2024

Plus de déplacements, moins de voitures et une meilleure qualité de l'air dans l'Eurométropole en 2023

La qualité de l'air s'est améliorée en 2023 dans l'Eurométropole de Strasbourg. C'est ce qui ressort d'une publication transmise par ATMO Grand Est à l'Eurométropole sur les premiers résultats de la qualité de l'air en 2023.

Si les niveaux moyens d'ozone restent orientés à la hausse, **les concentrations en dioxyde d'azote et en particules fines sont en baisse sur l'ensemble des stations de mesures disposées sur le territoire métropolitain**. C'est même la première fois que la station A35 Remparts présente une moyenne annuelle inférieure (36 µg/m³) à la valeur limite réglementaire¹(40 µg/m³).

Dans sa publication, ATMO Grand Est précise que cette amélioration est imputable à l'évolution du trafic ainsi qu'aux conditions météorologiques.

Ces résultats s'inscrivent dans un contexte de baisse inédite du nombre de véhicules immatriculés dans l'Eurométropole. Selon les chiffres du SDES², entre le 1^{er} janvier 2022 et le 1^{er} janvier 2023, le parc en circulation a diminué de 2,83 % (de 246 056 à 239 080 voitures particulières) après plusieurs années de hausse puis de stabilisation. **Cette baisse s'observe dans toutes les métropoles françaises, mais c'est dans l'Eurométropole qu'elle est la plus forte**. Elle concerne tout le territoire métropolitain avec près de 7 000 véhicules en moins ; en particulier sur les Crit'Air 5, 4, 3 et 2. Les Crit'Air 0 et 1, poursuivent leur progression (+38% pour les Crit'Air 0 en 2023).

« Ces résultats encourageants démontrent tout l'intérêt des politiques publiques déployées par l'Eurométropole de Strasbourg et ses partenaires en faveur des mobilités durables et décarbonées. Je pense notamment aux grands projets que nous portons (tram et BHNS) comme aux offres nouvelles de mobilité déployées sur le territoire et au-delà (Chron'Hop, Transport à la demande Flex'hop, REME ferroviaire et cars interurbains).

¹ Un projet de révision de la Directive européenne qui définit les valeurs réglementaires pour les concentrations en NO₂, PM₁₀ et PM_{2,5} est en cours de négociation pour tendre vers les nouvelles recommandations de l'OMS

² Service de Données et d'Études Statistiques du Ministère de la Transition Écologique et la Cohésion des Territoires, données publiées en novembre 2023



L'accompagnement volontariste de la collectivité via l'Agence du Climat, qui a délivrée près de 10 500 conseils en mobilité décarbonée depuis sa création, et les aides revues à la hausse pour les habitants et professionnels, que nous proposons pour la Zone à Faibles Émissions, encouragent et facilitent le report modal et l'usage de véhicules moins polluants.

*Ces résultats nous engagent à poursuivre nos efforts et nos projets qui concourent à l'amélioration de la qualité de l'air (tram ouest et tram nord, voie réservée sur la M35 et M351, soutien au covoiturage) au service du climat et de la santé de nos concitoyens », se réjouit **Pia Imbs**, présidente de l'Eurométropole de Strasbourg.*

Ces données viendront alimenter l'évaluation approfondie de la Zone à Faibles Émissions, dont les résultats seront présentés mi-2024, qui permettra de déterminer les suites à donner à sa mise en œuvre.

